067-200094332-20230619-0000006840-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 23/06/2023 Retour Préfecture : 23/06/2023 Date de publication: 26/06/2023



Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2023-3-7-2 Séance du lundi 19 juin 2023

POLITIQUE DU FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES DE LA COLLECTIVITÉ **EUROPÉENNE D'ALSACE**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BIHL Pierre donne procuration à HELDERLE Emilie BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration JEANPERT Chantal HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin ZELLER Fabienne donne procuration à DREXLER Sabine

EXCUSE:

COUCHOT Alain

ABSENTS:

RAPP Catherine, SENE Marc

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 21 février 2022 N° CD-2022-1-7-1 relatif aux orientations stratégiques routes et biodiversité de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Réseaux et Mobilités du 1 juin 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « Appliquer à la Route des Vins la même politique de fauchage que le reste du réseau routier de la Collectivité européenne d'Alsace, pour une même protection de la biodiversité », « Favoriser le fauchage des bords de route plutôt que le broyage », « Garantir une hauteur de fauche minimum de 15cm au bord des routes départementales d'Alsace » et « Initier la fauche tardive au bord des routes après le 15 septembre » déposés le 14 juin 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Appliquer à la Route des Vins la même politique de fauchage que le reste du réseau routier de la Collectivité européenne d'Alsace, pour une même protection de la biodiversité » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,
 - 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;
- Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Favoriser le fauchage des bords de route plutôt que le broyage » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,
 - 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Garantir une hauteur de fauche minimum de 15cm au bord des routes départementales d'Alsace » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,
 - 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;
- Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Initier la fauche tardive au bord des routes après le 15 septembre » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,
 - 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;
- Approuve le Document d'Orientation du Fauchage de la Collectivité européenne d'Alsace fixant la politique de fauchage du bord des routes départementales, joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote